



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16293-F

Distr. LIMITEE

ODG.1(SPEC.)
21 mai 1987

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Premier Congrès des savants africains

Brazzaville (Congo), 25-30 juin 1987



L'accélération de la croissance des petites et moyennes
industries en Afrique 1/

Document établi par le Secrétariat de l'ONUDI

16²

1/ Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
RESUME	1 - 11	ii
<u>Chapitre</u>		
I. INTRODUCTION	1 - 4	1
II. GENERALITES	5 - 10	2
III. L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE ET LA PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE	11 - 27	3
A. Formulation et exécution des mesures concrètes et législatives, y compris des mesures incitatives fiscales et financières	12 - 16	3
B. Renforcement - ou création, le cas échéant - des institutions chargées de promouvoir les petites et moyennes industries et l'esprit d'entreprise	17 - 20	5
C. Programmes et projets visant à accélérer le développement de la petite et moyenne entreprise et de l'esprit d'entreprise	21 - 23	6
D. Mobilisation des ressources financières	24	7
E. Mise au point et acquisition de techniques	25	7
F. Mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle et technologique	26	8
G. Energie	27	8
IV. MISE EN ŒUVRE	28 - 32	9

RESUME

1. Il est important pour conclure de souligner encore une fois que l'expansion et la promotion de la petite et moyenne entreprise en général - et industrielle en particulier - sont essentielles à l'exécution des plans et programmes de développement économique et industriel. Ces entreprises sont particulièrement importantes dans la mesure où elles ont en général un fort coefficient de main-d'oeuvre, n'exigent pas de gros investissements, utilisent des techniques simples (souvent indigènes) et représentent un plus grand nombre d'emplois par unité de capital investi.

2. L'expansion et la promotion efficaces de la petite et moyenne industrie en Afrique dépendent en grande partie de la constitution d'un réservoir de chefs d'entreprise industrielle. On reconnaît maintenant partout qu'il est impossible de mettre en oeuvre et de poursuivre avec succès un plan de développement industriel ou économique ou un processus d'industrialisation - accéléré ou non - s'il y a trop peu d'entrepreneurs. Toute action des pouvoirs publics pour encourager la petite et moyenne industrie doit de ce fait prévoir l'institution de services et d'établissements d'appui chargés précisément de développer et d'encourager l'esprit d'entreprise sur place.

3. Malgré les obstacles financiers, institutionnels et autres, de nombreux gouvernements africains ont pris des dispositions pour stimuler la petite et moyenne industrie et l'esprit d'entreprise. Néanmoins, la situation sur l'ensemble du continent est encore très fragile car, dans la plupart des pays, les plans nationaux de développement ne prévoient encore aucune mesure législative ou concrète en faveur de la petite et moyenne industrie; en conséquence, il n'existe pas de programmes intégrés pour l'expansion de ce groupe d'industries.

4. La petite et moyenne industrie a des activités dont la nature et l'importance sont d'une diversité très grande, pratiquement illimitée; ces activités vont de l'industrie alimentaire (production, transformation, distribution et conservation) aux industries de la santé, en passant par l'éducation, les transports et communications et l'énergie. Non seulement la gamme est vaste, mais encore il est difficile de déterminer la différence entre petite et moyenne industrie et même de donner de ces catégories une définition qui fasse l'unanimité, car ce qui est considéré comme petite et moyenne industrie dans un pays peut ne pas l'être dans un autre dont le niveau de complexité industrielle et technologique est différent.

5. De nombreux pays africains ont élaboré des programmes et projets de coopération avec des pays d'autres continents. Mais la coopération internationale doit être intensifiée car elle peut contribuer puissamment à l'accélération de la croissance des petites et moyennes industries et à la promotion de l'esprit d'entreprise dans les pays africains. Cette coopération pourrait aider les pays africains dans les importants domaines suivants : formulation et exécution de mesures pratiques et législatives portant notamment sur des incitations financières, fiscales et autres; création de mécanismes institutionnels ou renforcement de ceux qui sont en place et formulation et exécution de programmes et projets de coopération spécifiques.

6. En ce qui concerne les mesures pratiques et législatives, il est urgent que les gouvernements africains, avec l'aide de la communauté internationale, et en particulier du PNUD, de l'ONUDI et d'autres organisations internationales compétentes, révisent les politiques, la législation et les programmes qui existent ou en élaborent de nouveaux et les appliquent dans le

cadre d'une stratégie nationale cohérente en faveur de la petite et moyenne industrie. Ces politiques doivent viser notamment la formation rapide d'industriels locaux, y compris celle des femmes qui en ont la capacité.

7. Les mesures concrètes et législatives doivent prévoir des incitations financières, fiscales et autres. Il faut demander instamment aux services financiers du pays - gouvernementaux, publics ou privés - d'adopter des plans de crédit plus souples et plus simples en faveur de la petite et moyenne industrie et des entrepreneurs. Le gouvernement doit aussi prévoir de garantir les prêts consentis aux entrepreneurs locaux qui se lancent dans la petite et moyenne industrie et de leur faciliter l'emprunt à long terme à des conditions plus favorables. Ces mesures doivent être incorporées au code national de l'investissement et mises en oeuvre selon ce code.

8. En ce qui concerne l'infrastructure institutionnelle, il est également urgent que les gouvernements prennent les dispositions voulues pour renforcer les institutions chargées d'accélérer l'expansion et la promotion de la petite et moyenne industrie et d'encourager l'esprit d'entreprise, ou pour créer ces institutions. Celles-ci seraient notamment chargées de : concevoir et exécuter les programmes de formation, fournir l'information et les services de promotion industrielle et technique; déterminer et établir des projets et profils industriels de petite et moyenne envergure pour y intéresser éventuellement des entrepreneurs et des établissements financiers; organiser l'acquisition en commun de matières premières, de biens de consommation intermédiaires, d'équipement et de technologie; élaborer des accords de sous-traitance entre petites et moyennes entreprises industrielles et grandes industries; concevoir des services communs d'entretien des installations et des réseaux d'amenée d'eau, de gaz et d'électricité, et en assurer la bonne marche; mobiliser les ressources financières voulues - y compris crédits et garanties - et l'assistance nécessaire à la commercialisation des produits tant dans le pays intéressé lui-même qu'à l'étranger. La communauté internationale pourrait coopérer très utilement avec les pays africains pour créer des institutions chargées de la petite et moyenne industrie ou renforcer celles qui existent notamment en lançant et en finançant des arrangements de jumelage.

9. Pour que la coopération internationale contribue véritablement à promouvoir la petite et moyenne industrie et à favoriser l'esprit d'entreprise, il serait nécessaire de formuler et d'exécuter des programmes et projets concrets, non seulement bilatéraux mais aussi multilatéraux. Etant donné que les petites et moyennes industries et entreprises se consacrent à des activités d'une très grande variété, on a estimé plus judicieux de se limiter aux domaines qui présentent un intérêt pour toutes les petites et moyennes industries. Les plus importants sont la mobilisation des ressources financières, la mise au point et l'acquisition de technologie, la mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle et technologique et l'énergie.

10. Pour bien mettre en oeuvre les programmes et projets de coopération, il faut prendre les moyens voulus. A cette fin, il serait souhaitable de mieux utiliser les arrangements multi et bilatéraux de coopération existants et d'en établir des nouveaux en faisant une place à part à la promotion des petites et moyennes entreprises et à l'esprit d'entreprise. Les organisations internationales, en particulier le PNUD et l'ONUDI, devraient elles aussi lui faire une plus grande place dans leurs programmes de coopération technique avec les pays d'Afrique.

11. Comme il est de la première importance de mobiliser des ressources financières pour appliquer le programme, il faut que certains des fonds affectés aux programmes de coopération bilatérale et multilatérale avec les pays africains soient réservés à la promotion de la petite et moyenne industrie dans ces pays. Les pays en développement et établissements financiers doivent aussi participer plus activement aux réunions ministérielles de solidarité organisées par l'ONUDI dans les pays d'Afrique. Tous les Etats Membres de l'ONUDI devraient de leur côté envisager d'accroître leurs contributions au Fonds de développement industriel (FDI) en versant des contributions destinées expressément à la promotion des petites et moyennes industries et entreprises en Afrique, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les organismes de financement et les établissements financiers des pays tant développés qu'en développement devraient envisager de financer des projets conjoints de petite et moyenne envergure et des jumelages qui viseraient à promouvoir la petite et moyenne industrie et à encourager l'esprit d'entreprise en Afrique.

I. INTRODUCTION

1. On a reconnu voilà longtemps que pour accélérer le développement économique des pays africains, il fallait développer les petites et moyennes entreprises. Celles-ci se consacrent à une vaste gamme d'activités et principalement dans l'Afrique d'aujourd'hui, aux échanges commerciaux, au bâtiment, aux transports, à l'agriculture (coopératives) et aux services. Un secteur très négligé jusqu'ici a été celui de la petite et moyenne industrie, c'est pourquoi il a paru plus approprié de lui consacrer le présent document d'autant qu'en Afrique, on sait très bien ce qu'est la petite et moyenne entreprise et comment elle fonctionne; cependant, presque tout ce qui est dit ici sur la petite et moyenne industrie s'applique aussi aux autres secteurs de la petite et moyenne entreprise comme l'agriculture, les transports, le bâtiment et les services.

2. On trouvera aussi exposées certaines des principales questions que soulèvent le développement et la promotion de la petite et moyenne industrie et la constitution d'un réservoir d'entrepreneurs en Afrique. Certaines d'entre elles sont traitées dans les documents et exposés présentés par d'autres participants. A titre d'introduction au thème central (la coopération internationale en faveur de l'accélération de la croissance de la petite et moyenne industrie en Afrique) et, au risque de se répéter, on a jugé utile de présenter rapidement, dans le chapitre II, qui contient des considérations générales, certaines de ces questions et en particulier celles qui touchent au rôle de la petite et moyenne industrie dans le développement industriel et de donner une idée de ce que petite et moyenne industrie signifie réellement, de son rôle dans la constitution d'un vivier de chefs d'entreprise industrielle, et des difficultés auxquelles l'Afrique se heurte pour la développer et favoriser l'esprit d'entreprise.

3. Le thème principal, présenté au chapitre III, est centré sur les efforts visant à accélérer la croissance de la petite et moyenne industrie africaine. La coopération internationale dans ce secteur est indispensable à l'autonomie collective de l'Afrique et exige entre autres, de ce fait, que soient formulées et appliquées des mesures concrètes et législatives prévoyant notamment des avantages fiscaux et financiers; le renforcement (ou la création) des institutions chargées d'encourager la petite et moyenne industrie et l'esprit d'entreprise; la formulation et la mise en oeuvre de programmes et projets de coopération; la mobilisation des ressources financières nécessaires tant à l'investissement qu'à l'assistance au développement; l'acquisition des techniques à des conditions plus favorables et leur adaptation; la mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle et technique ainsi que les ressources énergétiques. Les recommandations proposées dans le présent document tiennent compte de la coopération qui existe déjà entre l'Afrique et d'autres pays pour développer et promouvoir la petite et moyenne industrie en Afrique et sont assorties d'indications sur les moyens de les mettre en oeuvre. Le chapitre IV présente des mesures qui permettraient d'accélérer la croissance de la petite et moyenne industrie africaine.

4. Le présent document n'est pas un exposé détaillé sur le champ et la portée de la coopération internationale dans ce domaine important, mais on espère que les points présentés stimuleront la réflexion des responsables non seulement dans les pays africains mais aussi dans les pays développés et les autres pays en développement ainsi que dans les organisations internationales dont la coopération avec les pays africains est ou ne peut plus nécessaire.

II. GENERALITES

5. Le monde entier reconnaît maintenant sans réserve que les petites et moyennes industries peuvent contribuer énormément au développement industriel. Comme elles ont un fort coefficient de main-d'oeuvre, elles représentent normalement plus d'emplois par unité de capital investi. Leur mise en place favorise donc la création d'emplois et de revenus et contribue à endiguer l'exode rural. Le choix de leur implantation peut, surtout dans les zones rurales, encourager l'utilisation de matières premières locales et de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
6. Ces industries sont également des centres de mise en valeur de la main-d'oeuvre semi-qualifiée et encouragent chez l'habitant un esprit d'entreprise qui est indispensable à l'industrialisation. Plus nombreuses et plus actives, elles avanceraient nettement la réalisation des buts et objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, contribueraient à la satisfaction des besoins essentiels, assureraient une utilisation plus efficace des ressources locales et fourniraient le secteur structuré ou la grande industrie.
7. Il importe, dès le départ, de comprendre ce que recouvre réellement la petite et moyenne industrie. On a tenté à plusieurs reprises au cours de débats internationaux de définir cette catégorie qui regroupe une variété très grande, à vrai dire illimitée, d'opérations industrielles. Il n'a pas été possible de s'accorder sur une définition, ni d'établir une distinction nette entre petite et moyenne industrie, mais les débats ont permis de préciser certaines idées sur leur nature et sur leur importance. En général, et aux fins du présent document, on peut dire que les petites et moyennes industries sont celles qui possèdent une capacité limitée d'investissement et de production et qui ont souvent - mais pas toujours - un fort coefficient de main-d'oeuvre; on les trouve aussi bien dans le secteur structuré que dans le secteur non structuré et elles emploient un petit nombre de travailleurs. Leurs techniques sont simples en général et la plupart du temps locales, encore que bon nombre d'entre elles utilisent aussi des techniques plus complexes.
8. Il n'est guère pensable de développer et promouvoir efficacement la petite et moyenne industrie dans les pays africains si l'on manque d'entrepreneurs industriels. On reconnaît maintenant partout qu'il n'est pas possible de mettre en oeuvre ou de donner suite à un plan de développement industriel ou économique ou à un processus d'industrialisation si l'on ne peut pas compter sur un très grand nombre d'entrepreneurs. Pour industrialiser, il ne suffit pas de créer de grandes industries de base (métaux, industries lourdes, produits chimiques et pétrochimiques de base, pulpe, etc.) qui peuvent dépendre d'entreprises publiques ou mixtes; il vaut mieux que de très nombreux entrepreneurs locaux dirigent des entreprises petites et moyennes.
9. Malgré les mesures prises ces dernières années par un certain nombre de pays africains pour développer et promouvoir la petite et moyenne industrie, globalement, elle n'est pas encore bien fermement implantée sur le continent. La plupart des pays n'ont pas formulé de législation nationale spécifique et n'ont pas incorporé de politiques bien définies sur l'expansion de la petite et moyenne industrie dans leur plan national de développement. En conséquence, ils n'ont pas mobilisé la totalité des ressources latentes que représentent les petits producteurs industriels ni encouragé la coopération entre entreprises de ce secteur.

10. Le développement et la promotion de la petite et moyenne industrie a aussi souffert du manque de moyens locaux de collecte et de diffusion d'informations sur le type de biens que cette industrie pouvait produire, les sources de matières premières, les techniques en jeu et les systèmes de commercialisation et de distribution. Ce phénomène est peut-être dû à l'absence de plans de financement et de mesures incitatives appropriés et d'infrastructures institutionnelles chargées expressément d'aider les chefs des petites et moyennes industries et de leur permettre de tirer tout le parti possible des capitaux frais, des techniques disponibles et des compétences qui existent depuis quelques années dans les pays en développement.

III. L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE ET LA PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

11. On pourrait accélérer la croissance de la petite et moyenne industrie et promouvoir l'esprit d'entreprise en Afrique en définissant, en élaborant et en exécutant des programmes et activités communs visant à aider les organisations et pays africains dans cette entreprise. Ces programmes et activités devraient favoriser des initiatives nationales et porter en particulier sur la formulation et l'exécution de mesures concrètes et législatives (y compris les mesures d'incitation fiscale et financière), la création de mécanismes institutionnels ou le renforcement de ceux qui existent et la définition, la préparation et l'exécution de projets de coopération spécifiques. Ces initiatives nationales doivent recevoir l'appui de la communauté internationale grâce à des plans de coopération Nord-Sud et Sud-Sud et des arrangements bilatéraux et multilatéraux appropriés de coopération industrielle, car pour réussir à développer et promouvoir la petite et moyenne industrie en Afrique et les compétences en matière de direction d'entreprise, il faudra des injections massives de ressources financières et techniques extérieures.

A. Formulation et exécution des mesures concrètes et législatives y compris des mesures incitatives fiscales et financières

12. Un certain nombre de pays africains ont conçu pendant la dernière décennie des politiques et des programmes de développement de la petite et moyenne industrie. Certains gouvernements ont même créé dans ce but des domaines industriels aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Il n'en est pas moins urgent d'intensifier l'action lorsque les mesures existent, et d'adopter les mesures voulues dans le cas contraire. Il importe de veiller à ce que ces politiques et programmes soient établis et exécutés selon une stratégie nationale cohérente de développement de la petite et moyenne industrie dans le cadre du développement industriel et rural, compte tenu des possibilités de corrélation intersectorielle.

13. La stratégie, la politique et le programme adoptés dans chaque pays pour implanter de petites et moyennes industries doit prévoir des services et institutions d'appui conçus expressément pour encourager les entrepreneurs locaux et développer leurs capacités. Les services et institutions d'appui créés pour encourager les entrepreneurs locaux à se lancer dans des activités industrielles doivent tenir compte de leurs caractéristiques, de leurs forces et de leurs faiblesses, de leur répartition sectorielle et intrasectorielle, de leur réceptivité à tel ou tel type d'incitation, etc. Les pouvoirs publics ne devraient pas se contenter de fournir des ressources financières mais analyser les circonstances susceptibles de favoriser ou d'entraver les activités des entrepreneurs, créer un climat plus favorable à leur action et les persuader de quitter les secteurs traditionnels ou surchargés comme le commerce, pour se lancer dans des secteurs nouveaux où leur présente et leurs

14. Pour développer et encourager l'esprit d'entreprise indigène, il faut tenir pleinement compte du fait que dans beaucoup de pays africains, les femmes constituent une proportion importante des salariés, principalement par le biais des petites et moyennes entreprises qui leur ont permis de devenir des entrepreneurs compétents. Les femmes capables et déterminées ont donc un important rôle à jouer dans le développement de la petite et moyenne industrie en Afrique. En fait, depuis quelques années, on note un net accroissement des effectifs féminins dans l'industrie, qu'il s'agisse de l'industrie artisanale et du secteur non structuré, où leur contribution est largement ignorée, ou du secteur moderne où leur valeur et leur compétence va très certainement influencer le déplacement de certaines petites et moyennes industries des pays développés vers les pays africains. Il faut donc prêter une attention spéciale aux mesures à prendre pour encourager les femmes capables de diriger une entreprise à s'engager dans la petite ou moyenne industrie.

15. Les mesures concrètes et législatives à adopter au niveau national pour développer et promouvoir les petites et moyennes industries et encourager les chefs d'entreprise industrielle doivent absolument comporter des incitations fiscales, financières et autres. Il faut convaincre les services de financement, qu'ils soient d'Etat, publics ou privés, d'adopter des plans de crédit plus souples et plus simples en faveur des industries et entreprises petites et moyennes. Le gouvernement doit aussi établir un système garantissant les prêts que consentent non seulement les établissements financiers locaux mais aussi des organismes extérieurs aux entrepreneurs locaux qui se lancent dans une petite ou moyenne industrie. Il faut aussi veiller à créer les moyens de consentir à ces derniers des prêts à long terme à des conditions plus favorables. Les mesures incitatives financières, fiscales et autres destinées à favoriser la petite et moyenne industrie et les entrepreneurs locaux doivent être incorporées au code national d'investissement et mises en oeuvre conformément à ce code qui doit être réexaminé là où il existe, et établi là où il n'existe pas.

16. La coopération internationale non seulement entre pays africains mais aussi entre eux et certains pays d'autres continents peut être très utile à certains pays africains qui pourraient ainsi tirer parti de l'expérience des autres. Elle pourrait se concrétiser par des visites entre décideurs et experts qui échangeraient leurs vues sur les résultats acquis et sur les problèmes rencontrés dans la formulation et l'exécution des mesures concrètes et législatives, y compris les plans incitatifs, adoptées pour promouvoir la petite et moyenne industrie et encourager les vocations locales de chef d'entreprise. Dans certains cas, des experts venus du pays coopérant pourraient, grâce à des arrangements bilatéraux directs ou avec l'aide d'organisations internationales comme le PNUD et l'ONUDI et dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD), visiter des pays africains pour les aider à revoir leurs plans et leur législation, à les améliorer ou à en formuler de nouveaux. Cette coopération pourrait aussi avoir pour objet les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux de développement économique et industriel et les codes d'investissement.

B. Renforcement - ou création, le cas échéant - des institutions chargées de promouvoir les petites et moyennes industries et l'esprit d'entreprise

17. Il est urgent que les gouvernements fassent le nécessaire soit pour donner des moyens accrus aux institutions chargées du développement et de la promotion accélérés de la petite et moyenne entreprise et de l'esprit d'entreprise soit, si elles n'existent pas, pour créer de telles institutions. Ces institutions ou mécanismes institutionnels seraient chargés entre autres de :

- a) Concevoir et exécuter des programmes de formation et fournir une information industrielle et technique ainsi que des services de promotion industrielle, notamment pour la sélection et l'adaptation des techniques, la gestion et l'entretien des installations et la comptabilité industrielle;
- b) Faire des études sur les matières premières pour déterminer et établir des projets et profils de petites et moyennes entreprises industrielles à présenter aux entrepreneurs africains et aux établissements financiers éventuellement intéressés;
- c) Instituer et mettre en oeuvre des arrangements appropriés pour l'achat en commun de matières premières et de biens de consommation intermédiaires et d'équipement, pour l'acquisition en commun de techniques et pour l'établissement de contrats de sous-traitance entre petites et moyennes industries et grandes entreprises industrielles;
- d) Faire des études de marché pour ouvrir de nouveaux débouchés aux produits des petites et moyennes industries africaines, non seulement en Afrique mais aussi sur le marché international. A cet égard, il faut accorder une attention particulière à la normalisation et au contrôle de la qualité pour assurer l'harmonisation et la compatibilité entre ces produits et leur donner de meilleures chances sur les marchés internationaux;
- e) Concevoir et exploiter des services (ateliers) communs pour réparer et entretenir l'équipement, les installations d'amenée d'eau, de gaz et d'électricité et les bâtiments des usines;
- f) Offrir des services communs d'études et de réalisations techniques, de recherche et développement, de normalisation et de contrôle de la qualité;
- g) Mobiliser des ressources financières pour la petite et moyenne industrie et lui assurer des prêts et garanties ainsi que des avantages fiscaux;
- h) Promouvoir la coopération entre petites et moyennes industries non seulement dans le pays même, par association de petits et moyens industriels, mais aussi avec des entreprises comparables à l'étranger.

18. La création et la marche de services chargés de promouvoir la petite et moyenne industrie et d'encourager les entrepreneurs locaux est un domaine qui se prête à la coopération internationale, étant donné toute l'expérience déjà acquise par de nombreux pays en dehors de l'Afrique. L'un des meilleurs moyens d'amener la communauté internationale à coopérer au renforcement de services en place ou à la création de nouveaux services consiste à établir "des liens institutionnels", c'est-à-dire des sortes de jumelages. Des organisations internationales comme l'ONUDI pourraient aider utilement les pays africains en organisant des jumelages entre certaines institutions de pays développés et de pays en développement qu'elle aurait choisis pour leur solidité et des institutions du même genre dans les pays africains intéressés.

19. Les avantages d'un jumelage de ce genre sont multiples. D'abord, les deux institutions seraient liées par un arrangement de coopération permanent et souple. L'institution africaine pourrait demander à l'institution "soeur" de lui donner, dans des délais assez brefs, des conseils sur tel ou tel aspect de son travail, et même des services de promotion industrielle. Ensuite, le personnel des institutions africaines pourrait recevoir une formation continue dans les institutions "soeurs", souvent à prix réduit. Enfin, les deux partenaires coopéreraient à l'exécution de projets communs qui pourraient être lancés en Afrique et terminés, étant donné le peu de moyens, dans les institutions "soeurs". Dans d'autres cas, si l'institution africaine ne dispose pas de toutes les compétences voulues pour réussir un projet, elle pourrait demander à l'institution "soeur" de combler les manques. Ces projets conjoints entraîneraient souvent un financement conjoint.

20. L'avantage le plus important, mais le moins visible, est un avantage moral. L'institution "soeur" considère souvent l'arrangement comme une gageure et, en "adoptant" l'institution africaine, entreprend implicitement de la mener au succès. Les organisations internationales comme le PNUD et l'ONUDI ainsi que les instances responsables des programmes bilatéraux pourraient apporter un appui des plus précieux en avançant les fonds de lancement dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et de la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD) pour financer les premières phases des travaux et assurer ainsi aux projets toutes les chances de succès.

C. Programmes et projets visant à accélérer le développement de la petite et moyenne entreprise et de l'esprit d'entreprise

21. Comme indiqué au paragraphe 11, certains pays africains ont pris des dispositions pour l'expansion et la promotion de la petite et moyenne industrie. Les gouvernements ont notamment établi des programmes à cette fin. Outre les gouvernements, le secteur privé et des entreprises ont pris des initiatives intéressantes pour favoriser l'expansion de la petite et moyenne industrie. Dans plusieurs pays d'Afrique, surtout en Afrique de l'Est, on peut trouver un secteur de la petite et moyenne industrie dont le développement - relativement poussé - est dû à des entrepreneurs étrangers. Il faudrait aussi noter que la plupart de ces activités industrielles ne sont pas totalement intégrées aux programmes nationaux de développement industriel, ce qui limite leurs effets sur le développement économique global.

22. Dans ces conditions, pour obtenir des résultats tangibles des efforts en faveur de la petite et moyenne industrie et des chefs d'entreprise en Afrique, il faudrait formuler et exécuter des programmes et projets concrets, bilatéraux comme multilatéraux.

23. Les propositions suivantes sont donc présentées pour illustrer le type de programmes et de projets qu'il serait possible de mettre au point pour promouvoir certains secteurs prioritaires de la petite et moyenne industrie. Etant donné la multitude d'activités que peuvent mener les petites et moyennes industries et entreprises, on a estimé plus sage de limiter ces exemples à des domaines qui présentent un intérêt commun pour toutes. Il faut compter parmi les domaines les plus importants la mobilisation des ressources financières, la mise au point et l'acquisition de techniques, la mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle et technique et l'énergie.

D. Mobilisation des ressources financières

24. En formulant les programmes et projets relatifs à la mobilisation des ressources financières, il faut tenir compte des points suivants :

- a) Echange d'informations et de données d'expérience entre pays africains et de ces pays avec des pays d'autres continents en ce qui concerne la mobilisation et l'utilisation optimale des ressources financières tant nationales qu'extérieures, pour la promotion de la petite et moyenne industrie;
- b) Nécessité pour les pays et organisations africains qui sélectionnent et préparent des projets et profils industriels de petite et moyenne envergure afin de les faire connaître aux entrepreneurs africains et à des établissements de financement éventuellement intéressés d'avoir bien conscience des objectifs à atteindre;
- c) Participation active de partenaires industriels et financiers venus éventuellement des secteurs public et privé au financement de petites et moyennes industries et accords d'association industrielle à long terme avec des organismes disposés à parrainer des projets de petite et moyenne envergure et avec des établissements de financement africains;
- d) Appui accru des membres des organes directeurs de la Banque mondiale, du PNUD, de l'ONU et d'autres établissements de financement multilatéral aux programmes et projets industriels africains de petite et moyenne envergure, en particulier à ceux qui vont dans le sens du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- e) Utilisation des sommes affectées spécialement par le PNUD et la CEPD dans les chiffres indicatifs de planification nationaux ou régionaux pour financer en Afrique des programmes de coopération industrielle de petite et moyenne envergure.

E. Mise au point et acquisition de techniques

25. Les programmes et projets relatifs à la mise au point, à l'acquisition et à l'adaptation de techniques porteraient notamment sur :

- a) L'échange d'informations sur les techniques, les moyens et les compétences disponibles particulièrement adaptés à la création de petites et moyennes industries dans les pays d'Afrique;

- b) La formulation d'arrangements de coopération à l'intérieur des pays africains et entre ces pays grâce à la création ou au renforcement d'un réseau d'établissements de recherche-développement chargé de mettre au point et de commercialiser les techniques indigènes et d'acquérir et d'adapter les techniques étrangères qui conviennent à la petite et moyenne industrie africaine;
- c) L'ouverture aux pays africains et aux institutions de R-D de l'accès aux informations sur les principaux progrès réalisés en matière de contrats et licences de recherche-développement dans les petites et moyennes industries grâce, entre autres, au système d'échange de renseignements techniques de l'ONUUDI (IIES) et à la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB);
- d) La coopération à la mise en place d'une infrastructure technologique, y compris les institutions chargées de mettre au point, d'acquérir et d'adapter les techniques aux besoins de la petite et moyenne industrie.

F. Mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle et technologique

26. Dans ce domaine, il faudrait formuler des programmes et projets prévoyant notamment de :

- a) Recenser et faire connaître les établissements nationaux, sous-régionaux et régionaux de formation et les centres d'excellence qui peuvent enseigner le fonctionnement d'une petite ou moyenne industrie et sont disposés à recevoir des stagiaires venant d'autres sous-régions et d'autres pays africains, et établir des liens opérationnels avec des établissements du même genre dans les autres sous-régions et les autres pays africains;
- b) Etablir des liens opérationnels entre des établissements d'autres régions et de pays non africains similaires à ceux qui sont mentionnés à l'alinéa a) ci-dessus et les établissements africains;
- c) Favoriser la collecte et l'échange d'informations et de données d'expérience non seulement entre pays africains mais aussi entre pays africains et pays d'autres continents sur l'obtention de résultats de R-D et sur la constitution d'un vivier de chefs d'entreprise industrielle en vue de la création de petites et moyennes industries;
- d) La production conjointe de matériels, d'équipement et d'aides à l'enseignement et à l'apprentissage (y compris postes de radio et de télévision, cassettes et disques vidéo) pour une formation de masse, en particulier dans les zones rurales, aux activités des petites et moyennes industries. L'opération viserait aussi à former des formateurs et des instructeurs et utiliserait les résultats des recherches faites récemment sur les procédés et méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

G. Energie

27. Il faudrait tenir compte dans la formulation de programmes et projets dans le domaine de l'énergie des éléments suivants :

- a) Elaboration et exécution de programmes relatifs à l'énergie où l'accent serait mis sur les minicentrales hydroélectriques, la biomasse et l'énergie solaire dont les petites et moyennes industries implantées en zone rurale ont un besoin pressant;
- b) Exécution de programmes individuels et collectifs de R-D et de démonstration relatifs à la mise au point des techniques de l'équipement et du matériel nécessaires dans ce domaine (conception de prototypes, licences, formation, etc.);
- c) Echange d'informations et de données d'expérience sur l'énergie dans la petite et moyenne industrie;
- d) Mise au point et exécution de programmes de gestion et de conservation de l'énergie et de son utilisation rationnelle dans la petite et moyenne industrie.

IV. MISE EN OEUVRE

28. Pour assurer l'accélération de la croissance de la petite et moyenne industrie et la promotion de l'esprit d'entreprise dans les pays africains, il serait bon que les autorités nationales et la communauté internationale renforcent les mécanismes et procédures en place ou en instituent. Il faudrait donc tirer meilleur parti de la situation de chaque pays et des accords bilatéraux déjà passés entre pays africains et entre pays et organisations africains et non africains et adopter de nouveaux accords afin de rendre plus efficace la promotion de la petite et moyenne entreprise et de l'esprit d'entreprise local et de renforcer la coopération dans ce domaine.

29. Dans le cadre de l'assistance multilatérale, le PNUD, l'ONUDI et les autres organisations des Nations Unies et organisations internationales devraient prêter une assistance accrue, au titre de la CTPD et de la CIPD, aux pays et organisations africains, pour qu'ils puissent exécuter leurs programmes spéciaux d'expansion de la petite et moyenne industrie et d'encouragement aux chefs d'entreprise locaux.

30. Compte tenu de l'importance primordiale des ressources intérieures pour l'exécution des programmes, il est nécessaire que des crédits soient ouverts dans les budgets nationaux de développement pour la promotion de la petite et la moyenne industrie.

31. Etant donné qu'il est vital de mobiliser les ressources financières voulues pour exécuter le programme, il faut que dans les programmes bilatéraux et multilatéraux de coopération avec les pays africains, on réserve des fonds à la promotion de la petite et moyenne industrie. Les pays en développement et les établissements de financement sont aussi instamment priés de participer plus activement aux réunions ministérielles de solidarité organisées par l'ONUDI dans les pays africains. Tous les Etats Membres de l'ONUDI devraient aussi envisager d'accroître leur contribution au Fonds de développement industriel (FDI) en versant des contributions spécialement destinées à stimuler la petite et moyenne industrie et les entrepreneurs africains, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, et qui pourraient servir à exécuter tel ou tel projet ou programme.

32. Les institutions chargées du financement et les établissements financiers tant des pays développés que des pays en développement devraient envisager de financer ensemble des projets de petite et moyenne envergure et des accords de jumelage visant à stimuler la petite et moyenne industrie africaine et à la pourvoir des cadres locaux voulus.